

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2026-50

Séance du 02/07/2026

CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 02/07/2026, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **d'approuver la création de la régie de recettes « Réseaux Fibre Vienne Numérique » selon les modalités figurant dans le rapport joint et d'autoriser le Président et le Directeur à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre, sous réserve de l'avis conforme du comptable assignataire.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé